

ARTICLE 2 - le présent arrêté sera notifié au Préfet du département de la Marne et au Maire de la commune d'OUTINES qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à PARIS, le 7 FEV. 1979

Pour le Ministre et par délégation
P. Le Directeur de l'Urbanisme
et des Paysages
L'Administrateur Civil chargé du
service des sites et des Paysages

L. CHABASON

Pour ampliation:

L'Administrateur Civil
Chef du Bureau des Sites:

↑ ↑
Signé: Philippe REY